

N° D'ORDRE : 2023-041-3

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 17**Pouvoirs : 12**Excusé : 00**Absent : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 29**Date de convocation : 29 mars 2023*SEANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. VINCENT Gilles, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain– Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ASNARD Marjorie - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoirs : Mme ESPOSITO Annie donne pouvoir à M. VINCENT Gilles, Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. MARIN Michel, M. CHAMBELLAND Michel donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian, Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique, M. QUENET Xavier donne pouvoir à M. BLANC Romain, M. FONTANA Alain donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette, Mme ARGENTO Katia donne pouvoir à M. VINCENT Romain, Mme RASTOUIL Angélique donne pouvoir à Mme PICHARD Laure, Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme MATHIVET Séverine, M. FRANCESCHINI Damien donne pouvoir à M. DEDONS Fabrice, M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan, Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre.

Excusé :Absent :Secrétaire de séance : M. CALMET Pierre (à l'unanimité).**9- VOTE DES PARTICIPATIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Maire présentera à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal la liste des participations versées en 2023 dans le cadre du vote du budget primitif de la commune.

| Nom de l'organisme de regroupement | Montant du financement |
|--|------------------------|
| IFAPE | 1 830,00 € |
| MIAJ | 5 782,00 € |
| FONDS EDUCATION ENVIRONNEMENT PAVILLON BLEU | 2 000,00 € |
| SCLV | 1 048,90 € |
| SIVAAD | 11 000,00 € |
| TOTAL | 21 660,90 € |

C. FONDS EDUCATION ENVIRONNEMENT PAVILLON BLEU

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de bien vouloir verser ladite participation d'un montant de 2 000,00 € au fonds pour l'éducation à l'environnement Pavillon Bleu.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver la présente participation versée au Fonds pour l'éducation à l'environnement Pavillon Bleu pour l'année 2023 ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune pour l'année 2023.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 7 avril 2023, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT